



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 13949

Texte de la question

En dehors des traditionnels incendies de voitures et du pillage ou du saccage de quelques magasins, la destruction d'une bibliothèque et d'un poste de police, qu'elle soit le fruit du hasard ou d'un choix délibéré, est significative du malaise d'une certaine jeunesse. Elle exprime deux refus : celui de l'autorité et celui d'une culture jugée inaccessible, les deux étant synonymes de contrainte. En contrepartie, s'est installée une contre-culture, qui va du superficiel (la mode vestimentaire) à la réflexion sociale ou politique (le rap), pour aboutir à l'affirmation d'une identité et donc d'une solidarité. Le phénomène ne débouche pas forcément sur la violence, heureusement ! Mais il marque une ligne de fracture, tout autant culturelle que sociale, parce qu'il est aussi ligne de défense. Dans ce contexte, un tragique accident, immédiatement perçu comme une injustice, déclenche une réaction violente, irraisonnée et, plus grave, sans autre issue qu'un peu plus de discrimination. Face à cette situation alarmante, M. Jean-Yves Bony demande à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales si le Gouvernement entend prendre des mesures pour répondre aux attentes des jeunes des banlieues ainsi que de la population en général.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Bony](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13949

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er janvier 2008, page 26

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)